

avait déjà suspendu les hostilités, les maîtres d'école ne songèrent point d'abord à inquiéter le nouveau venu.

Mais ces écoles acquirent promptement une renommée extraordinaire. Les enfants y affluèrent avec une abondance inconnue jusqu'ici dans les petites écoles. Puis les écoles se multiplièrent ; à ce moment, l'attention fut attirée et les hostilités commencèrent pour ne plus cesser, jusqu'à ce que le Vénérable eût quitté Paris. Ce sont ces hostilités que nous entreprenons de raconter d'après des documents inédits, et dont le texte même a été tout à fait inconnu jusqu'ici. Ainsi que nous l'avons exposé, les maîtres des petites écoles formaient une communauté différente des corporations des arts et métiers qui relevaient du prévôt de Paris, tandis que la première ne dépendait que du grand chantre. Mais la nécessité où était chaque personne qui voulait enseigner d'obtenir des lettres de maîtrise donnait à ceux qui les avaient obtenues un monopole de fait dont ils se montraient fort jaloux. Ces maîtres étaient de pauvres gens, vivant péniblement de leur métier, et par conséquent très-attentifs à ce que rien ne vint réduire leurs maigres profits. Les mois d'école étaient d'un prix minime, et souvent d'un paiement difficile. Les méthodes d'enseignement alors en usage ne permettaient pas de recevoir beaucoup d'enfants à la fois dans les écoles. On ne connaissait ni l'enseignement simultané, qui ne devait être imaginé qu'à la fin du dix-septième siècle par le vénérable de la Salle, ni l'enseignement mutuel. Les enfants étaient enseignés les uns après les autres. Les classes étaient petites, les écoliers peu nombreux, les écoles fort rapprochées. Les règlements déterminaient rigoureusement la distance qui devait les séparer. Il devait y avoir entre elles environ dix maisons dans les quartiers peuplés, vingt dans les autres. Beaucoup de classes ne comptaient qu'une dizaine d'écoliers. Souvent, pour augmenter ses revenus, la femme dirigeait une école en même temps que son mari. Elle enseignait les filles dans une salle pendant qu'il enseignait les garçons dans une autre. Même doublé, le revenu était mince. C'était donc un petit monde, gêné, besogneux, envieux, voyant de mauvais œil tout ce qui pouvait lui faire concurrence, âpre à la poursuite du téméraire qui osait porter atteinte à ses droits.

Les maîtres plaidaient rarement eux-mêmes. Ils n'en avaient ni le temps ni les moyens. Mais la communauté prenait fait et cause pour eux. Il y avait un syndic qui tenait à justifier l'utilité de sa fonction, des anciens, gardiens vigilants du privilège de la corporation, une bourse commune à laquelle il fallait bien trouver un emploi. On entamait un procès et on le suivait de juridiction en juridiction avec la lenteur solennelle de la procédure et la patience imperturbable de ce temps-là. Il durait un demi-siècle, quelque fois un siècle entier.

Le tribunal du premier degré était celui du grand-chantre. Il jugeait en premier ressort les différends qui s'élevaient entre les maîtres